

Macro Supplier Health Safety & Normes environnementales

NON CONTRÔLÉ LORS DE L'IMPRESSION OU DU
TÉLÉCHARGEMENT Doc Ref : MC-MAC-SD-0001
Numéro de version : 2
Classification - Public

Table des matières :

1. Objet et champ d'application.....	3
2. Introduction	3
2.1. La sécurité avant tout, rentrer chez soi sain et sauf	3
2.2. Les quatre étapes de la sécurité	4
2.3. Don't Walk By.....	4
2.4. H&S Induction	5
3. Nos propriétés.....	5
3.1. Risques liés aux biens.....	5
3.2. Règles de propriété.....	5
3.3. Gestion des déchets.....	7
4. Gestion de la santé et de la sécurité.....	7
4.1. Évaluations des risques et déclarations de méthode (RAMS)	7
4.2. Permis de travail pour les activités à haut risque.....	7
4.3. Œuvres à haut risque.....	8
4.4. Préparation aux situations d'urgence.....	10
4.5. Rapport d'incident.....	10
4.6. Signalement des conditions dangereuses	11
4.7. Audits/Inspections	11
4.8. Équipement de protection individuelle (EPI)	11
4.9. Équipement de travail	11
4.10. Gestion des produits chimiques et des matières dangereuses	12
4.11. Formation des fournisseurs	12
4.12. Informations complémentaires	12
5. Abréviations	14
6. Définitions.....	14

Numéro de version	Date	Notes sur les changements intervenus depuis la
2	30/012024	Rebranding et révision mineure de toutes les sections

1. Objet et champ d'application

Ce document sera distribué à tous les fournisseurs de Macro qui fournissent des services sur les sites de Macro et de nos clients. Il a pour but de définir des exigences et des attentes claires et cohérentes en matière de gestion de la santé et de la sécurité dans le cadre du travail pour Macro. Ces règles font partie de nos accords contractuels.

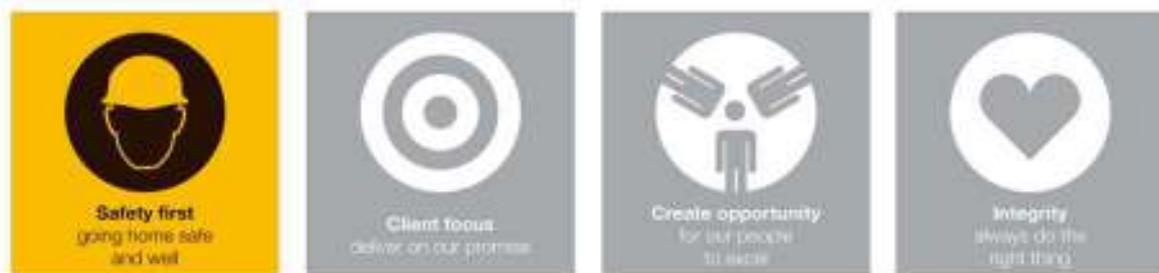
Dans l'ensemble, ces exigences sont un résumé de plusieurs normes et procédures Macro différentes qui sont déjà exigées par les fournisseurs et couvertes par nos termes et conditions et comme spécifié dans notre [portail fournisseurs](#). Toutefois, le présent document vise à les simplifier en un seul document court et concis à l'intention des fournisseurs.

Lorsque Macro est désigné par un client en tant qu'agent de gestion pour superviser le contrat du client avec le fournisseur, on attend de ce dernier qu'il se conforme aux règles de santé et de sécurité du client et aux exigences réglementaires locales. Les règles et exigences énoncées dans la présente norme ne sont considérées que comme des bonnes pratiques. Étant donné que nombre de ces exigences couvrent des réglementations locales communes à de nombreux pays, nous attendons des fournisseurs qu'ils maintiennent un niveau similaire, à moins que les règles SSE du client et les réglementations locales ne soient différentes. Si nous constatons que ce n'est pas le cas, nous nous engageons avec le client à convenir de la meilleure solution pour garantir la sécurité et la conformité.

2. Introduction

2.1. La sécurité avant tout, rentrer chez soi sain et sauf

La valeur fondamentale de Macro est "**La sécurité d'abord**". Nous nous efforçons de placer la santé, la sécurité et le bien-être au cœur de tout ce que nous faisons. Nous attendons le même niveau d'engagement et de comportement de la part de tous nos fournisseurs.



NON CONTRÔLÉS LORSQU'ILS SONT IMPRIMÉS OU TÉLÉCHARGÉS

Doc Ref : MC-MAC-SD-0001

2.2. Les quatre étapes de la sécurité

Nous attendons de vous, de vos travailleurs et de vos sous-traitants qu'ils

- (1) s'assurer que le lieu et les conditions de travail sont sûrs,
- (2) que vous avez mis en place des systèmes de travail sûrs,
- (3) que vous disposez des outils et de l'équipement adéquats pour effectuer le travail en toute sécurité, et
- (4) que vous veillez à la sécurité de vos collègues et des autres personnes présentes dans les zones de travail (par exemple, les locataires, le public).



C'est ce que nous appelons les "**quatre étapes de la sécurité**". Si vous constatez que l'une de ces étapes n'est pas en place ou si vous craignez que les risques en matière de santé et de **sécurité** ne soient pas gérés de manière professionnelle, arrêtez immédiatement le travail et demandez de l'aide. Ce comportement est encouragé et sera félicité, même si cela retarde le travail - aucun travail n'est si urgent qu'il vaille la peine de blesser quelqu'un.

2.3. Ne passez pas à côté

Si vous observez des risques pour la santé et la sécurité sur le site, même s'ils ne sont pas liés à votre travail, nous vous encourageons à les signaler et à discuter avec le personnel du site de la manière dont ils peuvent être améliorés ou éliminés.

- Don't Walk By"
(Ne passez pas à côté)



En respectant ces règles et ces comportements, chacun devrait rentrer chez lui en toute sécurité et en bonne santé.

2.4. Initiation à la santé et à la sécurité

Une initiation à la santé et à la sécurité sera fournie à tous les fournisseurs directement engagés par Macro sous la forme d'une présentation PowerPoint (Macro-Client Supplier H&S Induction) qui illustre le présent document. Lorsqu'il existe des exigences SSE spécifiques au client, celles-ci seront résumées dans cette initiation afin de compléter les exigences de Macro.

Il incombe au fournisseur de communiquer ce document à tous ses travailleurs et sous-traitants qui travailleront pour Macro et sur les sites de nos clients, et d'enregistrer leur acceptation du contenu de ce document en apposant leur signature ci-dessous. Cette signature atteste qu'ils ont lu et compris ces exigences et qu'ils acceptent de s'y conformer.

3. Nos propriétés

3.1. Risques liés aux biens

Macro gère les services liés aux installations sur une grande variété de sites pour le compte de ses clients : bureaux, écoles, universités, musées, logements, commerces, soins de santé, laboratoires, centres de données, entrepôts, industries légères, sites de production, infrastructures/transports et utilisations mixtes.

Certains de ces sites fournissent des services au public et présentent des risques supplémentaires dont les fournisseurs doivent tenir compte dans leur planification du travail, leur évaluation des risques et leur comportement sur le site. Il peut s'agir de personnes vulnérables sur le site, telles que les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les nouvelles mères et les femmes enceintes, les personnes en mauvaise santé, etc.

Nous attendons de vous que vous soyez conscient et que vous vous renseigniez sur les aspects et les risques du site et que vous en teniez compte lors de la planification de votre travail et de l'élaboration de vos évaluations des risques.

3.2. Règles de propriété

Certains clients ont également leurs propres exigences en matière de SSE, qui dépassent parfois les exigences de Macro. Les fournisseurs et les entrepreneurs doivent en être informés et en tenir compte lors de la planification et de la réalisation des travaux. Le fournisseur doit

NON CONTRÔLÉS LORSQU'ILS SONT IMPRIMÉS OU
TÉLÉCHARGÉS

Doc Ref : MC-MAC-SD-0001

s'assurer qu'il connaît toutes les règles spécifiques au client/site avant de commencer les travaux, y compris les suivantes :

- Approbation de tout travail en dehors des heures de travail.
- Délivrer et restituer des cartes d'accès ou des clés.
- Signature d'entrée et de sortie.
- Port d'une pièce d'identité sur le site.
- Accès aux installations sociales (toilettes, salles d'eau, etc.)

- Exigences en matière de permis de travail spécifiques au site ou au client pour les tâches à haut risque
- Activités critiques des clients qui ne peuvent être interrompues
- Procédures d'évacuation du site et points de rassemblement en cas d'incendie
- Qui doit signaler les incidents au niveau du site ?

Règles générales en matière de propriété

- Si tous les bâtiments sont des zones non-fumeurs (y compris l'interdiction de fumer directement à l'extérieur ou à proximité de toutes les entrées du site ou des fenêtres ouvertes), certains sites ont également des règles interdisant de fumer dans les zones extérieures du terrain.
- Toutes les portes et trappes d'accès doivent être sécurisées avant de quitter les lieux, même pour de courtes périodes.
- Tous les outils des fournisseurs seront stockés en toute sécurité, de manière à ne pas constituer un risque de trébuchement, et ne seront pas laissés sans surveillance sur le site.
- Tout objet ou paquet suspect sera signalé à la réception de l'immeuble.
- Aucune photographie ne sera prise sans l'accord préalable du gestionnaire de l'immeuble. Toutefois, nous demandons souvent que des photos soient prises avant et après les travaux, afin de prouver que les travaux ont été effectués et que des contrôles de sécurité ont été mis en place dans le cadre des permis délivrés.
- L'équipement de protection individuelle (EPI) adapté à la tâche doit être porté sur le site.
- La gestion de la circulation et les restrictions de stationnement seront respectées sur le site et des places de stationnement seront réservées à l'avance.
- Si les fournisseurs disposent généralement sur la plupart des sites d'installations de bien-être sur place (y compris des salles de pause, des toilettes, des salles d'eau) pour les travaux de routine, ils peuvent être amenés à fournir leurs propres installations pour des travaux de longue durée tels que des projets ou des travaux de construction mineurs, ce qui doit être discuté à l'avance.
- Les zones de travail doivent être séparées au moyen de barrières, d'une signalisation et/ou d'un contrôle d'accès (par exemple, à l'intérieur des salles d'entretien) afin de séparer les travaux des occupants du bâtiment et des membres du public. Ces "zones d'exclusion" doivent protéger les autres des dangers pendant les activités de travail et doivent être convenues avec chaque gestionnaire immobilier.
- Les fournisseurs doivent prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que les travailleurs disposent d'un éclairage suffisant pour accomplir leurs tâches et qu'ils ne travaillent pas à des températures inconfortables.

NON CONTRÔLÉS LORSQU'ILS SONT IMPRIMÉS OU
TÉLÉCHARGÉS

Doc Ref : MC-MAC-SD-0001

- Le lavage des véhicules n'est pas autorisé sur les sites.

3.3. Gestion des déchets

- Les fournisseurs sont responsables de l'enlèvement des déchets qu'ils produisent sur le site, sauf accord spécifique avec le gestionnaire immobilier avant les travaux.
 - Les fournisseurs sont tenus de recycler dans la mesure du possible.
 - Tous les déchets dangereux doivent être enlevés du site d'une manière sûre et respectueuse de l'environnement, conformément aux réglementations locales en matière de déchets dangereux.
 - Aucun produit chimique ou contaminé ne doit être déversé dans les égouts du site.
- L'utilisation de "plastiques à usage unique" doit être évitée ou réduite dans la mesure du possible.

4. Gestion de la santé et de la sécurité

4.1. Évaluations des risques et déclarations de méthode (RAMS)

- Une évaluation des risques (et une déclaration de méthode au Royaume-Uni et dans les pays où c'est la norme) sera demandée à tous les (sous-)contractants avant d'effectuer des travaux. Cette évaluation sera vérifiée, acceptée et suivie par Macro ou une autre partie disposant d'une délégation de pouvoir sur le site.
- Tous les travailleurs présents sur le site doivent être en possession d'une copie des RAMS pertinents et doivent les avoir examinés avant de commencer le travail.
- Tous les travailleurs doivent également procéder à une évaluation des risques sur le lieu de travail (parfois appelée évaluation dynamique des risques), au cours de laquelle les risques locaux sont examinés et des mesures de contrôle sont convenues, qui ne sont peut-être pas couvertes par leur RAMS général. Il n'est pas nécessaire de documenter cette évaluation, mais il s'agit d'une bonne pratique encouragée par Macro.
- En dehors du Royaume-Uni, vous êtes tenu de présenter une évaluation écrite des risques en matière de santé et de sécurité pour le travail ou le service spécifique effectué (par exemple, analyse des risques professionnels aux États-Unis, document unique en France, RIE aux Pays-Bas, etc.) Ce document doit au moins être conforme à la réglementation locale s'il traite des risques pour la santé et la sécurité et des mesures de contrôle recommandées pour les travaux effectués.

4.2. Permis de travail pour les activités à haut risque

NON CONTRÔLÉS LORSQU'ILS SONT IMPRIMÉS OU
TÉLÉCHARGÉS

Doc Ref : MC-MAC-SD-0001

- Tous les fournisseurs doivent avoir mis en place leur propre système de permis de travail pour les activités à haut risque. Ce système doit comprendre les contrôles requis énumérés au point 4.3 ci-dessous.
 - Les activités à haut risque comprennent, sans s'y limiter, les activités suivantes :
 - travail en hauteur
 - désamiantage

- entrée dans un espace confiné
 - hot works
 - travaux électriques
 - installations de gaz
 - Utilisation de grues
- Les permis doivent être délivrés par des personnes compétentes qui n'effectuent pas elles-mêmes les travaux, et il convient de déterminer si les permis peuvent raisonnablement être délivrés à distance ou en personne. Lorsque le permis est délivré à distance, une vérification raisonnable des contrôles convenus doit être effectuée et des preuves appropriées doivent être conservées.
 - Tous les travaux à haut risque doivent être soigneusement planifiés, supervisés et exécutés par des travailleurs compétents.
 - Des zones d'exclusion doivent être mises en place avant le début des travaux à haut risque.
 - Tous les fournisseurs doivent envoyer des RAMS spécifiques au site au responsable Macro H&S et au responsable des comptes.
 - Avant de se rendre sur le site, le chef de file doit être présent pour permettre un examen.
 - Lorsqu'un permis est délivré à distance (c'est-à-dire que la personne qui délivre le permis ne se trouve pas sur le site), nous demandons généralement au fournisseur de prendre des photos des mesures de sécurité et des contrôles en place en rapport avec les permis délivrés. Cela permet de prouver que les conditions du permis ont été respectées (par exemple, l'isolation énergétique Lockout-Tagout (LOTO) en place, les barrières installées, la signalisation mise en place, les échafaudages érigés avec une protection contre les chutes, etc.)

4.3. Travaux à haut risque

4.3.1 Sécurité électrique

- Aucun travail électrique sous tension n'est autorisé sur les sites des clients.
- Des procédures d'isolement sûres doivent toujours être respectées.
- Tous les circuits isolés doivent être verrouillés et étiquetés afin que la remise sous tension ne puisse être effectuée que par le fournisseur.
- Seuls des techniciens qualifiés, formés et examinés conformément aux normes industrielles reconnues localement, peuvent intervenir sur les circuits électriques des sites des clients (par exemple, BS7671:2018 au Royaume-Uni).

- Tous les équipements d'inspection et d'essai doivent être étalonnés au moins une fois par an selon les normes industrielles locales reconnues (par exemple, GS38 au Royaume-Uni).
- Un appareil de contrôle doit être utilisé pour vérifier le bon fonctionnement d'un compteur de tension.
- Tous les équipements électriques utilisés sont testés avec des appareils portables.

4.3.2 Travail en hauteur

- Les fournisseurs doivent veiller à ce que les équipements de travail soient adaptés à la nature du travail effectué et à toute charge prévisible.
- Tout équipement d'élévation utilisé pour le travail en hauteur (par exemple, les plates-formes de travail mobiles surélevées) doit être inspecté et testé conformément aux réglementations locales ou aux pratiques industrielles (par exemple, les réglementations LOLER ou PUWER au Royaume-Uni).
- Tous les escabeaux ou échelles utilisés sur les sites des clients doivent être conformes aux réglementations locales et aux normes industrielles (par exemple, les échelles EN131 pour un usage professionnel uniquement ; classe 1 pour un usage industriel au Royaume-Uni) et utilisés en toute sécurité (par exemple, hauteur et type appropriés, fixation adéquate, etc.)
- L'échafaudage doit être monté conformément aux réglementations locales ou aux normes industrielles (par exemple, les directives de sécurité de la National Access & Scaffolding Confederation (NASC)).
SG4 Preventing falls in scaffolding operations" (prévention des chutes dans les opérations d'échafaudage) au Royaume-Uni.
- Les échafaudages doivent être vérifiés et l'inspection doit être consignée avant leur utilisation, tous les 7 jours, après des modifications, des dommages ou des conditions météorologiques extrêmes.
- Un équipement de protection contre les chutes approprié, de préférence un dispositif de retenue, doit être utilisé lors des travaux en hauteur. Cet équipement doit être inspecté et testé conformément aux réglementations relatives au type et à l'utilisation de l'équipement.

4.3.3 Travaux à chaud

- Des extincteurs appropriés doivent être conservés à proximité pendant les travaux à chaud.
- Une surveillance du feu doit être assurée après tous les travaux à chaud pendant au moins deux heures après la fin des travaux.

4.3.4 Espaces clos

- Travaux en espace confiné tels que définis par la réglementation sur les espaces confinés.
- Tous les services ou autres connexions doivent être isolés et verrouillés avant tout travail en espace confiné.
- La qualité de l'air doit être mesurée et vérifiée, et une ventilation doit être assurée dans les espaces confinés, le cas échéant.
- Des plans de sauvetage d'urgence doivent être mis en place avant le début de tout travail en espace confiné et une équipe de sauvetage doit être formée et disponible pendant tout travail en espace confiné.

NON CONTRÔLÉS LORSQU'ILS SONT IMPRIMÉS OU
TÉLÉCHARGÉS

Doc Ref : MC-MAC-SD-0001

4.3.5 Activités de levage

- Un plan de levage doit être élaboré et communiqué à toutes les personnes concernées pour toutes les activités de levage.

(par exemple, l'utilisation de grues pour soulever des équipements sur les toits).

- Tous les équipements de levage doivent être inspectés et testés, et une copie de la certification doit être disponible pour inspection.

- Toutes les activités de levage nécessitent une supervision et des banquiers qualifiés, et les certificats de formation doivent être vérifiés.
- Veiller à ce que des zones d'exclusion soient érigées autour des activités de levage pendant toute la durée des travaux.

4.3.6 Amiante

- Les fournisseurs doivent demander une copie de tout rapport sur l'amiante pour un bien immobilier s'il y en a un.
- Si de l'amiante est présent sur le site, tel qu'identifié dans le rapport, le rapport doit être examiné avec la main-d'œuvre du fournisseur afin d'identifier les endroits du bien qui contiennent de l'amiante et de prendre les précautions qui s'imposent.
- Les procédures d'urgence en cas de déversement accidentel doivent être formées et l'autorité compétente doit être informée de ces procédures.
 - Le personnel du fournisseur est informé avant de se rendre sur le site.
- Tous les travailleurs du fournisseur qui travaillent sur ces sites doivent être formés à la sensibilisation à l'amiante.
- Si de l'amiante suspect est observé sur le site, les travaux dans ces zones doivent être immédiatement interrompus et faire l'objet d'un rapport immédiat au gestionnaire de l'installation Macro responsable du site en question (et au Helpdesk FM, le cas échéant).

4.4. Préparation aux situations d'urgence

- Les premiers secours sont à la charge du fournisseur.
- Une trousse de premiers secours doit se trouver à bord des véhicules des fournisseurs et être toujours facilement accessible.
- Les fournisseurs s'informeront sur les rapports d'urgence et les voies d'évacuation dans les propriétés qu'ils visitent.
- Le gestionnaire immobilier local informera les fournisseurs de tout exercice d'incendie prévu dans le cadre de la procédure d'enregistrement.

4.5. Rapport d'incident

- Les fournisseurs doivent signaler immédiatement (dans les deux heures) tous les incidents/accidents/proches d'accidents au gestionnaire de Macro pour le site en question. Lorsque le service d'assistance de Macro FM est utilisé pour un compte, ils doivent également le signaler au service d'assistance.
- Les fournisseurs doivent expliquer dans leur rapport la gravité réelle et potentielle, et y faire référence dans leurs propres rapports d'incident. Les contacteurs doivent fournir des rapports d'incident écrits à Macro dans un délai de deux jours ouvrables. Macro

informera les fournisseurs de la nécessité d'un rapport d'enquête faisant état des enseignements tirés et des mesures préventives.

- Macro utilisera son système de rapport en ligne pour enregistrer et surveiller les incidents, mener des inspections et assurer le suivi des actions.

- Macro partagera les rapports d'incident et d'enquête avec le client lorsque ces incidents se sont produits sur la propriété du client.

4.6. Signalement des situations dangereuses

- Les fournisseurs doivent signaler toute condition ou tout comportement dangereux observé sur le site. Nous encourageons également les fournisseurs à signaler les observations positives telles que les pratiques de travail sûres. Ces observations doivent être signalées au responsable des installations de Macro chargé du site en question.
- Lorsque le Helpdesk Macro FM est utilisé sur le compte, cela doit également être signalé au Helpdesk.

4.7. Audits/Inspections

- Macro et le client effectueront des inspections planifiées et ponctuelles des propriétés afin d'observer les conditions de santé et de sécurité et les pratiques de travail sûres des fournisseurs. Les fournisseurs peuvent avoir des actions à mener à la suite de ces inspections, et un calendrier d'exécution sera convenu entre l'auditeur et le fournisseur.
- Les fournisseurs sont également tenus de gérer leurs propres audits et inspections, qui doivent couvrir un échantillon de leurs visites de sites tout au long de l'année et être menés par une personne indépendante de ceux qui effectuent les travaux, et de partager ces rapports avec Macro.

4.8. Équipement de protection individuelle (EPI)

- Le fournisseur doit spécifier l'EPI requis dans son évaluation des risques au titre des mesures de contrôle.
- Les exigences en matière d'EPI sont également souvent définies par site/zone par le client (par exemple, pour les sites industriels) et doivent être communiquées aux fournisseurs par le client ou Macro.
- Tous les EPI requis seront fournis par les fournisseurs pour leurs travailleurs et seront inspectés par les fournisseurs conformément aux exigences légales du pays.

4.9. Équipements de travail

- Tous les équipements utilisés par les fournisseurs et leurs travailleurs doivent être adaptés à la tâche à accomplir.
- Tous les équipements utilisés par les fournisseurs doivent être inspectés et testés conformément aux exigences légales du pays, aux conseils des fabricants ou aux

meilleures pratiques de l'industrie (par exemple, LOLER / PUWER / Test des appareils portables au Royaume-Uni).

- Tous les travailleurs qui utilisent des équipements doivent être formés et compétents pour les utiliser correctement et en toute sécurité.

4.10. Gestion des produits chimiques et des matières dangereuses

- Tous les produits chimiques doivent faire l'objet d'une fiche de données de sécurité (FDS) valide, dont une copie est détenue par l'opérateur lorsqu'il se trouve sur le site, et qui doit être facilement accessible.
- Lorsque vous travaillez avec des solvants, des peintures à base de solvants, des colles, des poussières, des fumées, des gaz, etc.
Les fournisseurs doivent s'assurer que la ventilation est adéquate, y compris l'extraction, afin de maintenir la qualité de l'air et de ne pas nuire aux personnes se trouvant dans le bâtiment.
- Tous les déversements doivent être immédiatement signalés au gestionnaire immobilier et au service d'assistance FM et contenus afin d'éviter de pénétrer dans les cours d'eau et de prévenir les risques de glissade.

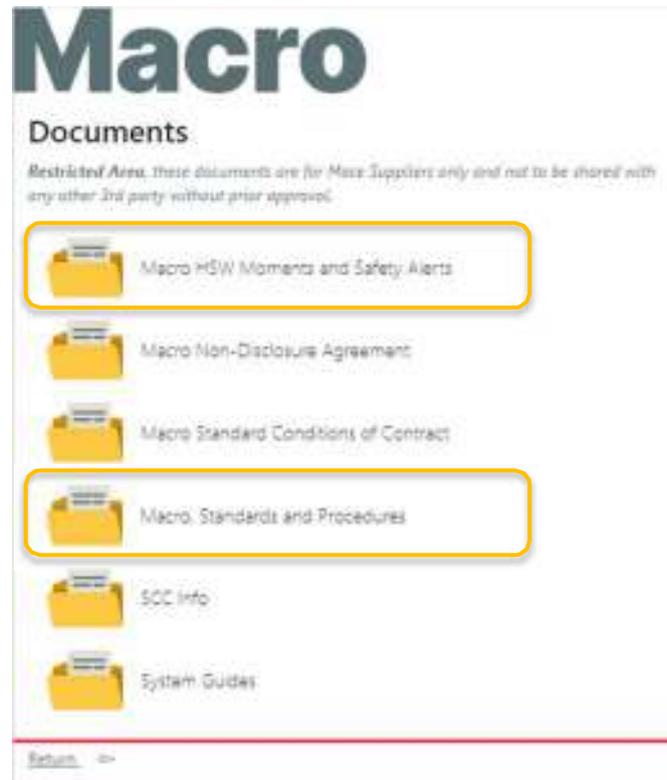
4.11. Formation des fournisseurs

- Toutes les formations et certifications de compétences pour les fournisseurs de Macro et leurs employés (qui travaillent sur les sites de Macro ou de nos clients) seront de la responsabilité du fournisseur conformément aux exigences légales de chaque pays pour couvrir les activités qu'ils exercent, les risques indiqués dans leurs évaluations des risques et l'équipement qu'ils utilisent pour mener à bien leurs tâches.
- Les registres de cette formation doivent être disponibles sur demande de Macro ou du client, et les certificats de compétence spécifiques ou les cartes professionnelles doivent être conservés avec le travailleur pour être montrés sur demande lors de toute visite du site.
- Toute initiation à la santé et à la sécurité, tout briefing ou toute discussion sur les outils fournis par Macro ou ses clients aux travailleurs du fournisseur ne sera pas considéré comme une formation.

4.12. Informations complémentaires

- Les politiques, normes et procédures de Macro sont disponibles sur notre portail fournisseurs <https://macro123.com/Documents/>. Les fournisseurs sont tenus de les respecter conformément à notre le "cahier des charges type", lorsqu'il est pertinent pour l'étendue des services fournis par chaque fournisseur.

- Ce portail contient également des Moments HSW et des alertes de sécurité qui ont été partagés avec nos fournisseurs dans le but de partager les bonnes pratiques et les alertes au profit du fournisseur.



- Pour les questions urgentes, veuillez contacter votre représentant Macro désigné.
- Pour toute question d'ordre général concernant ces demandes, veuillez contacter macro.QHSEW@macegroup.com

5. Abréviations

- FM Gestion des installations
- FPE Équipement de protection contre les chutes
- H&S Santé et sécurité
- LOLER Lifting Operations and Lifting Equipment Regulations au Royaume-Uni (*ou équivalent*)
- SDS *équivalent*) Fiche de données de sécurité pour les matières dangereuses
- NASC National Access & Scaffolding Confederation au Royaume-Uni (*ou équivalent*)
- PPE Équipement de protection individuelle
- PPM Entretien préventif planifié
- PTW Permis de travail (pour les activités à haut risque)
- PUWER Réglementation relative à la fourniture et à l'utilisation des équipements de travail au Royaume-Uni (*ou équivalent au niveau international*)
- RAMS Évaluation des risques et déclaration de méthode - *il peut s'agir d'une évaluation des risques ou d'une déclaration de poste.*
l'évaluation des dangers ou des risques pour la sécurité d'une activité les contrôles de sécurité pour les ramener à un niveau acceptable.
- SSoW *Système de travail sûr - ensemble de documents écrits qui décrivent la manière sûre de travailler. Il s'agit notamment des RAMS et des permis de travail, ainsi normes*

6. Définitions

- **Fournisseur** Une personne ou une société fournissant des services à Macro
- **Sous-traitant** ou à notre client. Une personne ou une société fournissant des
- **Agent de gestion** services au fournisseur.
les services, mais les fournisseurs ont un contrat avec le client
- **Déclaration de** Document décrivant la procédure de travail en toute sécurité pour
tâche. Cette démarche s'accompagne généralement d'une
évaluation des risques